



Assemblée générale

Distr. limitée
16 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 45 de l'ordre du jour

Le sport au service de la paix et du développement : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique

Afrique du Sud, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Comores, Côte d'Ivoire, Égypte, Gambie, Ghana, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Italie, Jordanie, Lesotho, Luxembourg, Mali, Maurice, Myanmar, Nicaragua, Panama, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Thaïlande, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Coupe du monde de 2010 de la Fédération internationale de football association

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 63/135 du 11 décembre 2008, dans laquelle elle a reconnu la valeur du sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix et s'est félicitée de la création du Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix,

Consciente du potentiel qu'offre le sport pour contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et notant que le sport peut, comme indiqué dans le document final du Sommet mondial de 2005¹, favoriser la paix et le développement et contribuer à créer une atmosphère de tolérance et de compréhension,

Reconnaissant le recours aux grandes manifestations sportives comme moyen de promotion des initiatives liées au sport au service du développement et de la paix,

Reconnaissant également le rôle joué par le sport en Afrique en tant qu'instrument de promotion de l'unité, de la solidarité, de la paix et de la réconciliation ainsi que des campagnes préventives contre les fléaux, tels que le VIH/sida, qui frappent la jeunesse du continent,

¹ Voir la résolution 60/1.



Se félicitant de ce que l'Afrique du Sud est disposée à accueillir en 2010 l'historique Coupe du monde de la Fédération internationale de football association, qui se tiendra pour la première fois sur le continent africain en hommage à la contribution de l'Afrique à la promotion des sports dans le monde, et rappelant que les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union africaine ont manifesté leur adhésion et leur appui aux fins du succès de la manifestation,

Notant avec satisfaction le rôle joué par l'Union africaine pour contribuer à donner le coup d'envoi de la Coupe du monde de 2010 en Afrique du Sud en mobilisant tous les pays du continent afin qu'ils mettent à profit l'attraction considérable qu'exerce le football en la mettant au service d'une large gamme d'activités de développement et de paix par le biais de la proclamation de l'année 2007, Année internationale du football africain et par celui du programme d'exploitation des retombées de la Coupe du monde,

1. *Insiste* sur le rôle que joue le sport dans la promotion de la paix, de la solidarité, de la cohésion sociale et du développement socioéconomique;

2. *Note* qu'étant donné sa popularité universelle, le football peut avoir un effet fédérateur et jouer un rôle positif dans la promotion du développement et de la paix;

3. *Se félicite* de la dimension exceptionnelle et historique que revêtira la tenue en 2010 de la Coupe du monde de la Fédération internationale de football association du fait que ce sera la première fois que cette grande manifestation sportive aura lieu sur le continent africain;

4. *Se félicite également* des préparatifs auxquels se livre l'Afrique du Sud pour accueillir la Coupe du monde de 2010 et exprime à l'Afrique du Sud son soutien indéfectible pour assurer le succès de la manifestation;

5. *Encourage* tous les États Membres à soutenir le sport et son utilisation comme moyen de promouvoir la paix et le développement, notamment en contribuant sans cesse à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et au dialogue entre les civilisations;

6. *Appuie fermement* le lancement de la campagne un but pour la Coupe du monde de 2010, qui vise à faire mieux prendre conscience au public mondial de l'importance de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement que sont l'enseignement primaire universel et la parité des sexes dans l'enseignement d'ici à 2015;

7. *Encourage* les autorités compétentes à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que la Coupe du monde de 2010 laisse en Afrique un héritage durable en faveur de la paix et du développement;

8. *Invite* tous les États Membres à soutenir, comme il convient, notamment en encourageant les populations à y assister, la Coupe du monde qui sera accueillie par l'Afrique du Sud en juin 2010.